

première est morte sous un décret impérial : un décret royal a tué la seconde ; quant à l'Assemblée de Francfort, cette assemblée, composée des sages les plus éminents, des plus grands patriotes, des philosophes les plus profonds, qu'en a-t-on fait ? Qu'est-elle devenue ? Jamais le monde ne vit un sénat aussi auguste et une fin aussi lamentable : née au milieu d'une acclamation universelle, elle est tombée sous d'universels sifflets.

L'Allemagne la plaça comme une divinité dans un temple, et cette même Allemagne la laissa mourir comme une prostituée dans une taverne.

Voilà, Messieurs, l'histoire des assemblées de l'Allemagne. Et savez-vous pourquoi elles moururent ainsi ? Je vais vous le dire. Elles sont mortes ainsi parce qu'elles n'ont rien fait et n'ont rien laissé faire, parce qu'elles n'ont pas gouverné et n'ont pas laissé gouverner, parce que, après une année de discussion, il n'est rien sorti de leurs interminables débats ; rien, un peu de fumée.

Elles aspirèrent à la dignité de reine : Dieu les rendit stériles et leur retira jusqu'à la dignité de mères. Députés de la nation, veillez à la vie des Assemblées espagnoles ! Et vous, Messieurs, de l'opposition conservatrice, veillez à votre avenir, veillez à l'avenir de votre parti. Nous avons toujours combattu réunis, combattons encore réunis. Votre divorce est sacrilège ; la patrie vous en demande compte un jour de ses grandes infortunes. Ce jour peut-être n'est pas loin ; l'esprit qui ne le croit pas possible est frappé d'un aveuglement incurable. Si vous êtes bellicieux, si vous voulez combattre, gardez vos armes pour ce jour. Ne précipitez pas, ne hâtez pas les combats ! Sa peine ne suffit-elle pas à chaque heure, à chaque jour son angoisse, son travail à chaque mois ? Lorsque arrivera le jour de la tribulation, l'effroi sera tel que nous appellerons frères ceux-même qui sont nos adversaires politiques ; vous vous repentirez alors, quoique bien tard, d'avoir appelé ennemis ceux qui sont vos frères !

(L'orateur s'assied au milieu d'applaudissements répétés et prolongés, et reçoit de nombreuses félicitations.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 5 AVRIL 1850.

Le Witness contre nos établissements religieux.

Par les extraits que nous donnâmes, il y a quelques semaines, de certains écrits concernant les propriétés religieuses des catholiques du Bas-Canada, nos lecteurs ont déjà pris connaissance de la croisade turbulente et antiscientifique entreprise par le *Montreal Witness*, contre ces propriétés. Depuis lors, cette feuille a fait un pas considérable en avant. Elle a fait un appel chaleureux à tous les "Chrétiens Évangéliques" du Canada, pour former une ligue commune et sans distinction de sectes, contre l'Église de Rome. Dans cet appel nous étions signalés, nous catholiques, comme les ennemis de toute liberté civile et religieuse.

A la suite de cette charitable et vraiment "Évangélique" provocation à une guerre de coalition contre ces pauvres papistes, venaient un article intitulé : LES FONDATIONS (ENDOWMENTS) RELIGIEUSES SONT-ELLES DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES.

Le *Witness*, après avoir discuté le sujet, en est venu à cette conclusion que nos propriétés religieuses n'ayant pas été données pour l'avantage individuel des corporations qui les administrent, sont des propriétés publiques et que, par conséquent, elles peuvent être saisies par l'État, à la condition par lui de payer une pension viagère aux membres actuels des corps religieux, jusqu'à la mort de chacun d'eux. Il propose ensuite de faire remettre toutes ces propriétés entre les mains d'une Commission de "Canadiens-Français les plus distingués et les plus droits." (Nous ignorons si déjà des Canadiens-Français sont allés offrir

pouvaient ; car Dieu ne nous doit rien, et, dans ce que nous faisons de meilleur, il n'y a qu'une chose qui soit assurée, c'est le bien être de la vertu, dans lequel, avec la joie de l'arriver qui compte son trésor, on ne peut, malgré les débâcles de l'humilité, s'empêcher de compter les arrhes qu'on reçoit d'un bonheur à venir ; mais, ce à quoi Dieu peut résister, c'est à l'ardeur de la prière, c'est à l'assurance, je dirais presque à l'audace de la foi : elle ne doute jamais ; elle attendit toujours, l'âme paisible et le cœur saisi de confiance et d'amour, le moment de la conversion de ses amis ou plutôt de ceux qu'elle voulait rendre les amis de Dieu. Pour moi, après avoir bien étudié M. W..., et après avoir compté tous les obstacles, je le dis à ma honte, je n'avais presque pas d'espérance ; je crois, faut-il l'avouer ? que je n'en avais point du tout. Plus loin du ciel que Mme S..., j'en saisissais moins les secrets, j'en pénétrais moins les desseins.

Il s'éloignait cependant, l'objet de tant de sollicitudes ; la curiosité qui l'avait d'abord attiré dans nos églises commençait à être satisfaite, il y vint plus rarement et reprit son ardeur pour la chasse, où il passait souvent des journées entières, ne négligeant pas cependant ses travaux scientifiques et littéraires, auxquels il consacrait quelquefois une partie de la nuit. Pourtant, il trouvait encore le temps d'admirer dans le fond de son âme cette femme qui venait aider la sienne dans les soins domestiques auxquels elle était obligée de se livrer, car ils n'étaient pas riches ; il admirait la zèle qui, ayant pourvu à tout, pouvait à près cela

leurs services au *Witness* et s'ils trouvaient déjà ici, comme en Suisse, en Italie et ailleurs, de ces honnêtes et pieux catholiques qui se chargeaient volontiers du fardeau de la nouvelle administration. L'avenir nous révélera peut-être ce fait.)

Cette Commission, (les pensions viagères payées, devrait employer tout le reste des propriétés religieuses à payer l'indemnité que requerrait l'abolition de la tenure seigneuriale. Le *Witness* n'aurait pas d'objection à ce que le tout fût appliqué au profit des Canadiens-Français. Quelle générosité !

Voilà, lecteurs, les plans que forme Satan contre nos Établissements Catholiques. On reconnaît tout d'abord le cachet de ses inspirations. Satan hait l'Église ; les plans du *Witness* sont concertés pour sa destruction. — Satan aime la discorde et le *Witness* attise la flamme et les préjugés contre les pasteurs catholiques du Canada. — Satan s'adresse aux passions pour réussir dans ses desseins : le *Witness* tente la cupidité des mauvais catholiques ; il leur propose le brigandage et l'expropriation. — Satan sème dans le monde ces principes soi-disant et autres, qui menacent aujourd'hui la société d'une destruction complète : le *Witness* le seconde et soutient que nos Corporations Religieuses peuvent être abolies par l'État, sans qu'il ait besoin d'autres motifs, apparemment que d'empêcher ces établissements d'exister la jalousie de leurs ennemis. Du moins, le *Witness* n'en donne guère d'autre, si ce n'est quelques assertions mensongères et calomnieuses, sur les quelles nous reviendrons un autre jour.

Arrêtons-nous un moment et mettons en évidence la tendance immorale et destructrice de l'ordre social, des doctrines du *Witness*. Nos propriétés religieuses, dit-il, ont été données pour des usages et des fins publiques, et pour l'usage des propriétés, qui ne sont-elles pas la garantie des lois. — Si l'on s'agitait du salut du peuple, nous convenons que l'État pourrait détruire ce qu'il a établi, en se tenant toujours dans les limites de l'ordre social et de la justice. (Et dans ce cas la même, il ne doit pas s'approprier des biens qui ont une destination spéciale, d'après la volonté des donateurs.) Mais, qu'on propose à l'État la destruction de nos Corporations sans que ces Corporations puissent être accusées du moindre manquement à leurs obligations, mais uniquement parce que des sectes jalouses en sentent l'importance pour la prospérité du catholicisme, c'est là une suggestion qui ne peut être faite qu'à l'inspiration du Père de l'Injustice et du Vex.

Quand Henri VIII, d'impudique et tyrannique mémoire, voulut s'emparer des biens des monastères, il eut honte de faire tout simplement ce que le *Witness* propose : il avait encore trop de pudeur pour adopter cette marche. Il voulut, du moins, sauver les apparences en établissant une commission d'enquête, pour lui faire dire un peuple que les monastères ne remplissaient plus les fins de leur existence. Le *Witness* aurait dû, pour sauver son honneur, suggérer une mesure semblable, en faisant nommer pour enquêteurs les "Canadiens-Français les plus distingués et les plus droits" à son sens. De cette façon du moins il eût singé Henri VIII.

Un seul exemple, pour terminer, rendra saillant ce que les doctrines du *Witness* ont de contraire aux premières notions d'équité et de moralité en fait de gouvernement.

Le respectable M. Ant. Girouard laisse le fruit de ses épargnes pour des fins éducationnelles. Son légataire universel consent à le laisser à se desservir de l'administration de la succession en faveur d'une corporation si la Législature voulait en créer une sur les bases par lui proposées. Aujourd'hui, la Législature prenant le *Witness* pour guide, ne devrait pas hésiter à se croire le droit d'abolir la Corporation du Collège de St. Hyacinthe et d'en employer les biens à payer l'indemnité des Seigneurs. Cependant l'Acte d'incorporation du Collège de St. Hyacinthe donnait au légataire de M. Ant. Girouard des garanties qui se trouveraient violées par le rappel de cet Acte. — Nous demandons au *Witness* s'il est permis à l'État plus qu'aux particuliers de violer ses conventions. Nous ne sommes pas au niveau de l'immense savoir de P.F.

demandeur tout et devait ne plus trouver d'obstacles pour occuper Mme W... des choses de l'éternité quand elle l'avait, avec tant de dévouement, secondée dans celles du temps. Aussi demandait-elle, cette chère âme, à se troubler, à se débattre. Elle entreprenait sans cesse des discussions et concevait de temps en temps l'espoir de nous amener à elle au lieu de venir à nous. Voyez donc mon livre, nous disait-elle, en nous montrant son manuel de prières où sont contenues les offices protestants. Oh ! si vous saviez comme c'est beau, comme c'est touchant ! Je vous en prie, prenez-le, et quand vous l'aurez lu, vous me direz ce que vous en pensez. Votre livre ! mais nous le connaissons : Tout ce que vous y trouvez de si ravissant, nous l'avons dans le nôtre ; les beautés seulement que vous avez retranchées, nous les avons gardées, et ainsi nous sommes plus riches que vous : Voilà toute la différence. Confuse, elle reprenait son livre avec la petite bonderie d'un enfant.

Elle passait sa vie à se désoler de nos discussions, qui lui étaient la paix, et à nous poursuivre pour recommencer ces discussions. Lisant à mesure les savantes controverses de Mme S..., elle s'éclairait peu à peu et finissait de douleur à chaque nouveau rayon de lumière, car la colère, la haine peut-être deson mari, la ruine de ses enfants, voilà ce que toutes les lueurs qui brillèrent à ses yeux lui faisaient découvrir, voilà ce qui, se dressant devant la vérité, l'empêchait, quoiqu'elle la vit, de courir à elle et d'en recevoir le baiser de paix. — A continuer.

diteur de ce journal. Voilà pourquoi, sans doute, la question nous embarrasse.

En attendant la réponse de notre ami le confère, nous dirons à nos compatriotes : Tenez, voilà l'esprit de certaines sectes : c'est un esprit jaloux, haineux, turbulent, essentiellement rapace et pillard. Il a de tout temps troublé le repos de la société et provoqué contre lui-même des rigueurs. Et quand il s'est trouvé victime de la repression qu'il s'était attirée, il a crié à l'atrocité, à la persécution, etc. etc. La manière dont les catholiques de ce pays sont traités habituellement par le *Montreal Witness* est un nouvel et remarquable exemple de ce détestable esprit.

Lecture de M. Brownson.

M. Brownson n'arriva que tard, hier, en cette ville, mais à temps, néanmoins, pour ne pas frustrer la juste impatience des auditeurs nombreux et choisis qui se faisaient une fête d'aller l'entendre lire.

Ensissons-nous un peu plus d'espace entre l'audition de sa Lecture et la publication de notre Feuille, nous aurions aimé à analyser aussi complètement que possible cette œuvre de Philosophie catholique. Forcé de renoncer en cela à l'accomplissement de notre cœur, nous dirons cependant quelques mots que réclament impérieusement l'équité, la force d'exception et la haute intelligence dont M. Brownson a fait preuve, hier soir.

Le sujet était : L'ÉGLISE COMME VAINqueur. — M. Brownson se proposait de donner un cours de lectures, devant établir d'abord une base large et solide sur laquelle il bâtirait l'édifice intellectuel qu'il veut élever. Cette base, a-t-il dit, ne peut être que la religion ; et il a fait voir que l'homme est un être essentiellement religieux, d'une destinée bien autre que le sort, qui lui est soit, qui l'attend sur la terre. — Pour peu que l'homme devienne grave et réfléchi pour peu qu'il acquiesce à l'expérience dans la vie et qu'il consulte ses plus nobles instincts, il sent que la fin de son être n'est pas la jouissance des plaisirs de son esprit, encore moins de ceux de son corps. — L'homme est à Dieu, et il doit à cet Être Souverain des devoirs, de la nature et selon la forme voulues par lui. De cette dernière proposition, M. Brownson a déduit la nécessité et par conséquent l'existence d'une RÉVÉLATION. La nécessité de cette révélation, il l'a conclue des aberrations de l'esprit humain, en matière religieuse. — Ici s'est déroulé un magnifique contraste entre la civilisation antique, avec sa science et ses beaux arts, et l'ignominie spectaculaire de son idolâtrie.

Mais, à quoi sert une Révélation, si l'on n'a pas un moyen de la connaître, et à quel sert ce moyen lui-même, si l'on n'est pas INFALLIBLE ?

Ici, le Lecteur traça le tableau des sectes séparées de l'Église, qui réclament chacune la vérité et qui disent aux chercheurs de religions : venez dans nos temples ; là seulement s'enseigne la vraie Parole de Dieu. — Mais, cette Parole est vaine parce qu'elle est la vérité. Donc entre toutes les religions contradictoires il ne peut y en avoir qu'une qui communique aux hommes la vraie parole de Dieu. Quelle est donc cette religion ? Mon intelligence et ma raison ne doivent se courber que devant elle. Il y a que Dieu, et la religion qui enseigne en son nom, qui puissent me commander un acte de Foi. — La tyrannie, c'est le joug imposé par une autorité qui n'a pas le droit de me faire obéir ; comme la vraie liberté consiste dans l'obéissance à l'autorité légitime. — A quelle église dois-je obéir. — Les églises protestantes m'ouvrent leurs seins ; mais y trouverai-je la paix avec la certitude de la vérité. Hélas ! elles me disent elles-mêmes qu'elles sont faillibles, et j'en conclus qu'elles peuvent me tromper. — De fait, il n'est aucune de ces églises qui n'ait déjà varié dans ses dogmes depuis sa fondation. (Ceci le Lecteur parle des transformations subies par le Calvinisme, le Luthéranisme, etc.) Je dis donc à chaque d'elles, vous n'aurez pas l'adhésion de mon intelligence. Raison faillible pour raison faillible, j'aime autant la mienne que la vôtre.

Mais, il est une Église qui se dit infallible : elle a traversé 18 siècles. Ne serait-elle pas l'organe de la parole infallible de Dieu ! Étudie son histoire et le phénomène de sa perpétuelle existence, et je ne puis m'en rendre rationnellement compte à moi-même et à moi-même : Là est le cachet de la Divinité. Le FAIT HISTORIQUE DE L'EXISTENCE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, tel est le prodige qui doit entrainer mon intelligence et mon cœur.

Alors M. Brownson déroula le tableau des combats de l'Église, pour prouver que la puissance de Dieu seule a pu l'empêcher d'être détruite. Car, a-t-il dit, tout devait contribuer à la balayer de la terre. — Elle avait pour ennemies toutes les passions humaines et elle a triomphé. — Dès son berceau, elle entra en lutte avec le colossal Empire Romain, et elle triompha. — Les hérésies et les schismes vinrent ensuite, et elle triompha. — Les Barbares, qui envahirent l'Empire Romain, vinrent ensuite : les institutions les plus fortes furent détruites, et elle survécut et elle convertit les Barbares. — Le Mahométisme vint après, avec sa guerre de près de 8 siècles, et il tombe en ruine aujourd'hui, tandis que l'Église est toujours jeune et vigoureuse. — Le Protestantisme lui succéda, et d'après le protestant Guisot, depuis un siècle et demi, il va en décadence, et l'Église mettra l'inscription sur sa pierre sépulchrable. — Vint ensuite le Philosophieisme, et aujourd'hui le monde épouvanté recule devant le monstre et se jette dans le sein de l'Église, etc. etc. etc.

Voilà, a conclu M. Brownson, le fait miraculeux qui a entraîné ma conviction, et je souhaite que tous ceux qui seraient dans la position où j'étais moi-même, l'étudiassent à leur tour, et ils embrasseraient, je l'espère, le même parti que moi.

N. B. La prochaine Lecture de M. Brownson aura lieu mardi prochain.

La lecture de la Bible.

La correspondance suivante qui renferme un extrait remarquable d'une lettre de feu le Rév. Sydney Smith, un des Éditeurs de la *Review of Edinburgh*, fait connaître si les assertions du *Witness* lui méritent ou non le titre de *faux Witness*. Sydney Smith y rend témoignage à la doctrine catholique en Irlande concernant la lecture de l'Écriture Sainte. Dans un écrit précédent, demeuré sans réponse, nous avons publié les réserves de deux Papes, l'un pour l'Italie et l'autre pour l'Angleterre, attestant la même doctrine ; et enfin pour le Canada, nous avons la preuve d'une parfaite similitude de doctrines, sous le même rapport, dans le Rituel de Québec, et dans l'Introduction en tête du Nouveau Testament publié par Mgr. l'Archevêque de Québec, en 1845.

MONSIEUR,

L'Éditeur du *Witness* se glorifie de ce que, selon lui, le Rév. W. Taylor, d'une manière ou d'une autre, sans préciser comment, réfute les assertions d'un très-ingénieux petit pamphlet, dernièrement publié par un Monsieur catholique très-estimé de cette ville. Quant à l'accession que l'Église catholique défend la lecture de la Bible aux laïques, l'Éditeur du *Witness* peut croire que le Rév. W. Taylor a définitivement réglé cette matière pour jamais. Le Rév. Monsieur a prononcé en *Catholic* que les laïques catholiques ont défense de lire la Bible. Donc, ils ne la lisent pas. — Mais il y a d'autres protestants, hommes peut-être tout aussi distingués que le Rév. W. Taylor, qui entretiennent une opinion bien différente de la sienne. Le non du Rév. Sydney Smith n'est pas tout-à-fait inconnu, et son témoignage est, pour plusieurs, aussi digne de confiance que celui du Rév. W. Taylor. Écoutez donc ce qu'il dit de sa science personnelle, dans une lettre adressée aux Electeurs de la Grande-Bretagne, avant la session du B. H. d'Émancipation des catholiques, en parlant des catholiques d'Irlande seulement ; car comme il l'observe, nous n'avons rien à faire avec les catholiques Espagnols ou Italiens. Voici donc ce qu'il dit :

"Maintenant pour parler d'un très-petit nombre des hauteurs calomnieuses mises en circulation contre les catholiques d'Irlande — il n'est pas vrai qu'ils refusent de répandre la Bible en langue Anglaise ; au contraire, ils ont fait circuler en Irlande différentes éditions des Écritures en anglais. L'année dernière, les Prélats Catholiques ont préparé et publié une édition stéréotypée de la Bible, en petits caractères, à bas prix, pour en assurer la circulation générale. Ils répandent la Bible avec leurs propres notes, et comment ? comme catholiques peuvent-ils agir autrement ! Nos propres Prélats, et l'Évêque de Barmouth (Barmouth buildings) n'auraient-ils pas de la même manière ? Les Bibles, au sujet desquelles il y a défense, sont les Bibles Protestantes sans notes, ou les Bibles Protestantes avec des notes Protestantes, et comment peuvent-ils agir autrement sans sacrifier leur Religion ?"

(Lettre aux Electeurs sur la Question Catholique, par le Rév. Sydney Smith.) C'est là le langage d'un Ministre Protestant de l'Église d'Angleterre, concernant les doctrines de l'Église Catholique, en Irlande, sur la lecture de la Bible en langue vulgaire. Peut-être l'Éditeur du *Witness* nous dira-t-il qu'il y a une doctrine pour l'Irlande et une autre pour les autres pays Catholiques. Mais il n'est pas probable qu'il trouve dans le 19e siècle des Protestants assez imbéciles pour le croire.

Je suis, Monsieur, votre obéissant serviteur, UN AMI DE LA VÉRITÉ.

BULLETIN.

La Meeting tenu à Markham. — Les Catholiques. — Les institutions électorales en Canada indépendamment de son annexion aux États-Unis. — Cour supérieure à Montréal.

L'abondance des matières nous a fait omettre de donner plus tôt un résumé analytique des procédés d'une assemblée convoquée le mois dernier à Markham (Haut-Canada) pour la discussion d'intérêts publics ; mais nous pensons être encore à temps de le faire. M. Peter Perry, le discours principal de cette réunion, y a dit des choses et exprimé des opinions qui ont été regardées par quelques-unes des feuilles annexionnistes comme la preuve que M. Perry serait un partisan de leurs doctrines politiques, et par d'autres comme émanant d'un ami des institutions électorales sur la plus vaste échelle, et de l'introduction d'un système économique dans l'administration financière du pays. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Perry, ainsi que ses adhérents à l'assemblée, ont manifesté les dispositions les plus favorables au commerce libre avec nos voisins, en attribuant même la prospérité dont jouissent les États de l'Union à la liberté de leurs communications réciproques. Les réserves du clergé (dont il a été question il y a peu de temps dans les *Mélanges*), et les rectories, ont aussi servi de matière à une partie des résolutions qui ont été adoptées à l'assemblée de Markham. Celle qui avait rapport aux Réunions économiques est ainsi conçue :

"Que de grandes et énergiques mesures de réforme sont impérieusement réclamées par la condition actuelle du Canada, et que, quels que soient l'ordre élevé et les salaires également élevés des fonctionnaires nés de la législation, au point de vue des sentiments et des préjugés de l'aristocratie de pays plus anciens, ces salaires ne sont pas adaptés et sont dommageables à la position et aux ressources d'un pays nouveau comme l'est le Canada."

Il est juste en effet que toute économie se règle d'après les besoins et la situation particulière d'un état. Les Hommes libéraux du Canada, politiques ou autres, ne l'ont jamais

compris d'une autre manière, et sur ce point il y a unanimité, tant cela est clair.

Quant à l'ensemble des résolutions passées au meeting de Markham, il fait ressortir divers points qui peuvent être le sujet de réformes solidement intéressées pour la province, soit particulièrement au Haut-Canada ; mais le tout a été rédigé dans la pensée de procurer les réformes en contemplation par les voies constitutionnelles. Cette autre résolution, la dernière de toutes, le fait voir assez :

"Que notre député au parlement soit, et il est présentement requis d'adopter tels moyens qu'il estimera les plus propres non-seulement à proposer au parlement ces mesures et les principes énoncés dans ces résolutions, mais encore à en accélérer progressivement, s'il est possible, le succès définitif, pour le bien de notre commune patrie."

Le *Globe* de Toronto annonce que les *Catholiques* (surnom donné aux adhérents de M. Callaghan) ont tenu pour la seconde fois une réunion des leurs dans le township de Whitby, exactement d'après le programme de M. Perry, qu'ils ne prennent donc pas, à l'exemple de certains journaux, pour un annexionniste. Cependant, assure le *Globe*, l'assemblée se composait d'un mélange de Tories, de réformistes et d'annexionnistes, et en outre d'une proportion considérable de simples spectateurs. Il y fut tenu, mais sans succès, une manifestation contre les destinations récentes de plusieurs gradés de la milice canadienne, tentative qu'un correspondant du journal plus haut cité trouve étrange en ce qu'elle était basée sur la supposition que les ministres avaient le droit d'intervenir dans l'exercice du pouvoir royal concernant ces destinations, ou que de fait, ils y étaient intervenus.

Mais, de tous ces projets il n'est pas temps d'occuper la législature, et les nouvelles clauses auxquelles ils ne manqueraient pas de donner de prétexte à la réunion des Chambres, ne produiraient probablement pas plus de bien qu'il n'en est résulté jusqu'à ce moment à la cause du peuple.

La cour supérieure du Bas-Canada tient maintenant sa première session régulière depuis le premier avril. Le nombre des causes inscrites à Montréal est très-considérable. Lundi dernier (premier jour du terme), M. Badgley adressa à la cour quelques observations concernant les rangs de présence des conseillers de la Cour, et en particulier touchant le droit de M. Rose de persister à occuper son siège sous prétexte de cette même qualité, qu'il n'avait plus. — M. le juge Day, président de la cour, déclara qu'à conséquence de l'enregistrement qu'il avait en lieu des lettres de révocation destinant M. Rose de la charge de conseiller de la Cour, il était impossible de lui reconnaître aucune présence que celle qu'il pouvait prétendre comme avocat à raison de la date de sa commission sur le tableau. M. Rose dit qu'en n'abandonnant pas plus tôt la place, il avait en pour motif son désir de ne pas paraître acquiescer à la légalité de la procédure adoptée contre lui, mais qu'après s'être ainsi justifié à ses propres yeux, il quittait son siège. Il alla effectivement s'asseoir sur les bancs destinés aux membres du barreau.

Dans la liste des résolutions du Conseil Municipal du Comté de St. Hyacinthe, que nous avons ci-devant publiées, au lieu des mots : "et demander à Sa Majesté, il faut lire : "demander à sa sagesse."

L'infortuné John Ingram.

Nous croirions manquer à un devoir si nous ne nous fussions écho de l'opinion publique, en témoignage notre reconnaissance pour l'infortuné John Ingram, qui vient de subir une condamnation à mort, comme nous l'avons relaté dans notre dernière feuille. Nous ne dirons pas un mot pour irriter aucune passion quelconque. La malheureuse affaire dans laquelle John Ingram a fini par être victime, ne prouve que trop combien sont coupables ceux qui attisent le feu des passions. S'il n'y avait pas des individus pour se débattre contre les actes les plus révoltés de la religion de leurs frères, pour les traîner à l'idolâtrie ou les représenter sous différentes couleurs odieuses, il n'y aurait pas de fantômes pour animer par leurs persécutions, des résultats aussi déplorables que celui que nous regrettons, aujourd'hui, avec tout le monde.

La *Mirror* raconte les faits qui ont amené le procès de John Ingram, en déclarant que les *Écritures* les plus respectables ont été lues dans leurs dépositions devant la cour. Nous les reproduisons textuellement, tels que racontés dans le No du 25 mars :

"Nous avons aujourd'hui à entretenir nos lecteurs d'une malheureuse affaire, qui vient d'avoir une fin bien regrettable, mais aux fautes consécutives de laquelle la Presse et l'Opinion publique peuvent encore porter remède. Il s'agit en effet du procès de John Ingram, respectable agriculteur catholique du township de Granby, accusé d'avoir tué de propos délibéré et sans provocations le nommé William Watson, qui était un entêté protestant et orangiste du même township. Au mois de septembre dernier, nous avons déjà dit un mot de ce triste événement ; mais nous pensons que la justice exige de nous que nous consignions ici tous les faits principaux de cette affaire.

Il parut donc qu'au mois de juin dernier, le jour de la Fête-Dieu, les catholiques de Millon et de Granby suivaient en procession le St. Sacrement, comme c'est l'usage parmi les catholiques et spécialement chez les Canadiens. Or, les orangistes de ces townships, se souvenant de leurs anciennes haines de religion, se réunirent en grand nombre, assaillirent la procession, insultèrent le prêtre et surtout le St. Sacrement, et commirent ainsi envers tous les catholiques un outrage des plus criminels et